

# Formulaire d'événement de collecte de fonds

Nous sommes ravis que vous ayez choisi Dystrophie musculaire Canada (DMC) comme bénéficiaire de votre activité de collecte de fonds. Grâce à des Canadiennes et des Canadiens comme vous, les personnes touchées par une maladie neuromusculaire peuvent avoir accès à des services et à des programmes de soutien essentiels, et DMC peut favoriser de meilleures politiques publiques par le biais d'initiatives de défense des droits et investir dans des recherches qui changeront des vies.



## COORDONNÉES

Nom des organisateurs de l'événement : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Adresse postale : .....

Ville : ..... Province : ..... Code postal : .....

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ÉVÉNEMENT

Nom de l'événement-bénéfice : .....

Date(s) : ..... Horaire : .....

Lieu(x) où se tiendra l'événement : .....

Estimation du nombre de participants : ..... Estimation du nombre de bénévoles : .....

## DÉTAILS SUR L'ÉVÉNEMENT

**Veillez fournir une brève description de l'événement et de la façon dont vous prévoyez recueillir des fonds (dons, promesses de dons, ventes de produits, ventes aux enchères, activités de collecte de fonds, autres) :**

.....

.....

.....

## BUDGET

Tous les coûts liés à l'événement sont la responsabilité exclusive de ses organisateurs. Ces coûts peuvent être payés directement par les organisateurs ou être déduits des revenus générés par l'événement. Veuillez indiquer ci-dessous une estimation de l'ensemble des revenus et dépenses.

L'événement sera-t-il ouvert au public?

OUI  NON

Y a-t-il d'autres bénéficiaires?

OUI  NON

et si oui, de qui s'agit-il?

.....

### REVENUS ATTENDUS

Commandites .....	\$	Frais de location .....	\$
Dons .....	\$	Nourriture/boissons .....	\$
Vente de billets .....	\$	Frais d'impression .....	\$
Vente de produits .....	\$	Prix/Incentives .....	\$
Live/Encan silencieux .....	\$	Publicité .....	\$
Tirage .....	\$	Frais de poste .....	\$
Don en nature .....	\$	Frais de déplacement .....	\$
Autre .....	\$	Autre .....	\$
<b>Total des revenus</b> .....	<b>\$</b>	<b>Total des dépenses</b> .....	<b>\$</b>

Comment ferez-vous la promotion de l'événement? .....

Comptez-vous remettre des reçus pour les dons?  OUI  NON

**Veillez noter :** Il est important de régler avec Dystrophie musculaire Canada la question de délivrance de reçus officiels afin de se conformer aux exigences de l'Agence du revenu du Canada à cet égard. DMC peut vous fournir des formulaires de promesses de dons pour votre événement qui vous permettront de consigner tous les renseignements nécessaires.

## AUREZ-VOUS BESOIN DE :

(Par exemple : formulaires de collecte de fonds, logo « fier partisan », lettre d'appui, médias sociaux, marketing, matériel à l'effigie de DMC, etc.)

Logo Fier partenaire de DMC  Formulaire de dons  Autre, veuillez préciser : .....

Lettre de soutien  Modèle de dépliant DMC .....

# Formulaire d'événement de collecte de fonds



## MODALITÉS

- 1) Il est de la seule responsabilité des organisateurs de l'événement d'obtenir tous les permis, licences et autorisations nécessaires pour en assurer la sécurité et la légalité, notamment, les permis provinciaux touchant l'alcool et les jeux, la notification aux services sanitaires provinciaux de la tenue d'un événement spécial, les contrats ou ententes de location ou d'utilisation des lieux, etc. DMC peut fournir une lettre à l'appui de vos démarches confirmant que vous êtes inscrits auprès de notre organisme.
- 2) Il est de la seule responsabilité des organisateurs d'assurer la conformité de l'événement à toutes lois et réglementations provinciales et municipales, notamment en ce qui concerne le bruit et les nuisances, l'utilisation des sols, la signalisation, etc.
- 3) Dystrophie musculaire Canada n'assumera aucune responsabilité quant à toutes blessures à des personnes ou dommages à des biens personnels qui pourraient survenir de la tenue de l'événement.
- 4) Il est fortement recommandé aux organisateurs d'utiliser les formulaires de renonciation de Dystrophie musculaire Canada pour la tenue de leur événement. Ceux-ci indiquent que des photographies pourraient être prises en cours d'événement pour distribution ultérieure et comportent une clause de dégageant de responsabilité quant à toute blessure à des personnes ou dommages aux biens.
- 5) Dystrophie musculaire Canada n'offrira aucune compensation financière pour les dépenses occasionnées par la tenue de l'événement. Par contre, ces dépenses pourront être déduites des revenus générés par l'événement.
- 6) Dystrophie musculaire Canada ne sollicitera aucune commandite au nom des organisateurs de l'événement, de telles ententes devant être conclues par les organisateurs eux-mêmes.
- 7) Tout matériel promotionnel imprimé ou numérique qui utilise le nom ou le logo de Dystrophie musculaire Canada doit être approuvé par le personnel de DMC avant distribution.
- 8) Les organisateurs doivent présenter le rapport des revenus générés par l'événement au profit de Dystrophie musculaire Canada et déposer ceux-ci dans les deux semaines qui suivent la tenue de l'événement. Ces fonds peuvent être remis en personne à nos bureaux régionaux, ou déposés par mandat, traite bancaire ou formulaire de dépôt. Veuillez contacter le bureau de DMC le plus près de chez vous pour plus de détails sur les différentes façons de déposer les fonds.
- 9) Dystrophie musculaire Canada peut délivrer un reçu officiel pour les dons de 20 \$ ou plus, à l'exclusion d'articles tels que les billets de tirage 50/50, les frais d'inscription, ou les articles vendus dans un encan silencieux, puisque l'argent ainsi recueilli est le résultat d'une vente. Les dons faits à Dystrophie musculaire Canada sur son site Web feront automatiquement l'objet d'un reçu officiel. Les dons versés en espèces ou par chèque sont admissibles à un reçu officiel, pourvu qu'ils aient été consignés correctement, c'est-à-dire en indiquant le montant du don, le nom complet du donateur et son adresse postale (numéro, rue, ville, province, code postal), son numéro de téléphone et son adresse courriel. Il revient aux organisateurs de s'assurer que tous les dons devant faire l'objet d'un reçu officiel soient documentés correctement et transmis à Dystrophie musculaire Canada dans les deux semaines suivant la tenue de l'événement. Dystrophie musculaire Canada peut fournir des documents pour aider les organisateurs à bien documenter les dons. Veuillez contacter notre bureau le plus près de chez vous pour plus d'information sur nos politiques touchant les dons officiels et pour vous procurer des formulaires de consignation des dons.
- 10) Dystrophie musculaire Canada ne peut fournir de couverture d'assurance pour des événements organisés par des tiers. Si une assurance responsabilité est requise dans le cadre d'une entente d'utilisation ou de location des lieux, celle-ci relèvera exclusivement de la responsabilité des organisateurs.
- 11) Dystrophie musculaire Canada se réserve le droit de mettre fin à la présente entente ou de refuser son appui à cette demande si elle le juge nécessaire.

## Merci!

Au nom de toute la communauté des maladies neuromusculaires, nous vous remercions d'avoir choisi d'appuyer Dystrophie musculaire Canada. D'un océan à l'autre, notre communauté s'agrandit et se renforce chaque jour grâce à des personnes extraordinaires comme vous!

Signature des organisateurs de l'événement

Date de la proposition

Veuillez soumettre les demandes remplies au personnel de votre bureau local de DMC ou à :

**INFO@MUSCLE.CA**

Les demandes doivent être soumises au moins 30 jours avant la date indiquée de l'événement.  
Veuillez prévoir un délai de deux semaines pour leur examen.

## POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

Demande approuvée :  OUI  NON Date : .....

Commentaires : .....

.....

.....

.....

IFE22ApplicationForm-F  
Mise à jour : 25/04/22